



## Bruit des machines

Êtes-vous certain que le bruit de vos machines n'affecte pas la productivité de vos travailleurs ? Respectez-vous la législation générale relative au bruit émis par les machines ? En tant qu'expert reconnu dans le domaine du bruit, Vinçotte apporte une réponse à toutes vos questions.

### Votre solution personnalisée

Vinçotte a acquis une grande expérience dans la réalisation de mesures et d'études relatives au bruit généré par les machines. Notre savoir-faire dans ce domaine inclut un large éventail de services :

- mesurage du bruit sur diverses machines dans le cadre de la Directive Machines
- détermination du niveau de puissance acoustique des machines par des mesures de pression acoustique
- détermination du niveau de puissance acoustique des machines par des mesures intensimétriques
- tests de réception et contrôle des exigences spécifiées dans le cahier des charges
- mesures intensimétriques pour l'identification des sources de bruit et détermination des sources de bruit en cause pour une machine
- interventions en qualité d'« organisme notifié » dans le cadre de la Directive Européenne sur les émissions de bruit des machines utilisées à l'extérieur (organisme notifié depuis 1984)
- mesures de vibrations sur les machines et leur socle
- mesures et tests de réception en conformité avec diverses normes internationales
- conseils pour limiter le bruit à la source
- détermination du niveau de puissance acoustique maximal en vue de se conformer à la législation environnementale ou de prévenir d'éventuelles nuisances
- recherche des meilleures techniques disponibles (études MTD)

Collaborer avec Vinçotte vous apporte de nombreux avantages :

- Vinçotte a une grande expérience dans le domaine du bruit généré par les machines. Une équipe de 10 personnes expérimentées travaille dans le service bruit.
- nous sommes un « organisme notifié » dans le cadre de l'Arrêté Royal du 6 mars 2002 relatif au niveau de puissance acoustique des équipements utilisés à l'extérieur
- une accréditation de Belac pour les interventions en qualité d'« organisme notifié » confère à Vinçotte neutralité et objectivité aussi bien par rapport aux critères de la norme NBN EN ISO/IEC 17025 (certificat 016-test) que de la norme NBN EN ISO/IEC 17020 (certificat 016-insp)
- Vinçotte est également accrédité par Belac pour les mesures intensimétriques afin de déterminer le niveau de puissance acoustique des sources suivant la norme ISO 9614-2 conformément à la norme NBN EN ISO/IEC 17025 (certificat 016-test)
- grâce à ces agréments et accréditations, les résultats et conclusions de Vinçotte sont reconnus par les diverses instances et autorités

### Votre résultat

Vous disposez d'un rapport clair et complet sur le niveau de puissance acoustique de votre machine, incluant si nécessaire des mesures concrètes pour réduire le bruit. En tant qu'organisme notifié, Vinçotte peut vous apporter l'aide nécessaire pour assurer votre mise en conformité avec la réglementation européenne.

### Important à savoir

## Législations

- AR du 6 mars 2002 relatif au niveau de puissance acoustique des équipements utilisés à l'extérieur
- Directive 2000/14/CE du Parlement européen et du Conseil du 8 mai 2000 sur l'harmonisation des législations des États membres relatives aux émissions sonores dans l'environnement pour les équipements utilisés à l'extérieur
- Directive 98/37/CE du Parlement européen et du Conseil relative au rapprochement des législations des États membres au sujet des machines
- Directive 2006/42/CE du Parlement européen et du Conseil relative aux machines

## Normes et standards

- série ISO 3740 – 3746 : Détermination de la puissance acoustique à partir de mesures de la pression
- ISO 9614 –1 & 2 : Détermination de la puissance acoustique à partir de mesures intensimétriques

## Dans quelle situation ?

Ces services s'adressent à quasiment tout le monde :

- les industries
- les PME
- les services publics et les administrations communales
- les particuliers